

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 17/04/2018	Dossier complet le : 17/04/2018	N° d'enregistrement : 2018-ARA-DP-01241

1. Intitulé du projet

Projet de création d'une plateforme agroalimentaire, incluant un entrepôt de stockage et un siège social, au niveau de la ZAE des Platières sur la commune de SAINT-LAURENT D'AGNY (69).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	Les installations seront classées sous le régime de l'autorisation au titre de la rubrique 1510 de la nomenclature ICPE. A noter que les installations comprendront également des cellules soumises à déclaration au titre de la rubrique 1511 et des ateliers de charge d'accumulateurs soumis à déclaration au titre de la rubrique 2925. Le terrain d'emprise du projet sera d'environ 7 ha. La surface de plancher des bâtiments nouvellement construits sera d'environ 26 652 m².
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'une plateforme agroalimentaire, incluant un entrepôt de stockage de produits alimentaires et un siège social.

Ce projet est porté par la société EM2C, en lien avec la Mairie de Saint-Laurent d'Agny et la Communauté de communes du pays mornantais (COPAMO). Il s'inscrit dans le programme d'extension de la ZAE des Platières initié par la COPAMO. Dans le cadre de ce programme, plusieurs actions ont été menées par la COPAMO sur le plan environnemental :

- Obtention d'une autorisation, au titre des articles L 214-1 et suivants du code de l'environnement, de réaliser un bassin de rétention pour les eaux pluviales de la ZAE des Platières existante et future, dont extension concernée par les parcelles du projet (cf. arrêté d'autorisation du 25 février 2014 joint à la présente demande) ;
- Réalisation d'un diagnostic écologique en concertation avec les associations locales, dont extension concernée par les parcelles du projet (la synthèse de ce diagnostic figure dans la notice environnementale jointe à la présente demande).

Le projet présentera des travaux de démolition d'un bâtiment d'environ 600 m² et le dévoiement d'une ligne électrique HTA (Enedis).

4.2 Objectifs du projet

Le projet est nécessité par le développement économique des activités de transport et de logistique dans le secteur de l'agroalimentaire.

L'exploitant de la future plateforme agroalimentaire exprime un enjeu de s'implanter dans le bassin d'emploi de la COPAMO.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La configuration du terrain (présence d'une ligne électrique aérienne 400 kV RTE à l'est et dénivelé de 15 m environ entre le point haut et le point bas du terrain) nécessitera la réalisation de travaux de terrassement notables.

Les volumes de déblais/remblais seront les suivants (hypothèse niveau 325,45 m NGF) :

- Décapage terre végétale (épaisseur moyenne 0,25 m) = 13 000 m³ environ => à évacuer ;
- Déblais = 84 000 m³ environ => réutilisés en remblais ;
- Remblais = 84 000 m³ environ => avec matériaux déblayés.

Les travaux consisteront ensuite en la réalisation des voiries et réseaux divers, des fondations et de la construction des bâtiments puis de l'aménagement des espaces extérieurs.

Les travaux ne nécessiteront pas d'opération de drainage de nappes souterraines.

Le planning des travaux sera phasé en fonction des résultats des études écologiques. Notamment, le débroussaillage sera réalisé de préférence en période automnale ou hivernale afin d'éviter les périodes de reproduction des espèces présentes.

Les travaux sont planifiés de la manière suivante :

- Février 2019 : démarrage des travaux ;
- Avril 2020 : fin des travaux ;
- Juin 2020 : mise en service du bâtiment.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les activités sur le site seront dédiées principalement au stockage de produits agroalimentaires.

Les effectifs du site seront de 250 salariés à terme. Le site fonctionnera 6 jours sur 7.

Le trafic PL/VL projeté est le suivant :

- 30 PL / jour soit 700 PL / mois (6 jours / 7) ;
- 250 entrées et 250 sorties VL / jour (6 jours / 7).

254 places de stationnement à usage privé professionnel, non ouvertes au public, sont prévues.

Les installations ne seront pas à l'origine d'effluents industriels.

Les seuls effluents aqueux seront les eaux pluviales de lessivage des voiries et de toiture ainsi que les eaux usées sanitaires.

Les seuls effluents gazeux seront les gaz de combustion des véhicules circulant sur le site.

Les activités seront à l'origine de déchets : cartons, emballages plastiques, palettes usagées, DIB, déchets de maintenance, etc.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande d'autorisation environnementale unique au titre du Code de l'Environnement dans la mesure où les installations seront soumises à autorisation ICPE. Cette demande comprendra une demande de dérogation au titre des espèces protégées. Les parcelles d'implantation du projet font partie de la ZAE des Platières, au niveau de la zone d'extension Est. Cette extension a été intégrée dans le périmètre de la demande d'autorisation de réaliser un bassin de rétention pour les eaux pluviales de la ZAE des Platières (cf. arrêté d'autorisation du 25 février 2014 ci-joint). L'aménagement des parcelles d'implantation du projet ont donc déjà fait l'objet d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau. La commune de Saint-Laurent d'Agny a prévu de mettre en œuvre une procédure de modification du PLU qui aura pour seul objet de faire évoluer le zonage du périmètre du projet situé en zone AUi vers un zonage Ui. Le projet fera également l'objet d'une demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'emprise	7 ha
Surface de plancher	26 652 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAE des Platières
69440 SAINT-LAURENT D'AGNY

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 5° 6 2' 14 "45 Lat. 4 ° 7 0' 8 9 " 38

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

non concerné

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. notice environnementale jointe au présent formulaire. Le projet a été adapté en fonction du périmètre de la zone humide concernée. L'implantation du projet se fera en dehors du périmètre de cette zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPri) du GARON a été approuvé le 11 juin 2015. Le périmètre du projet se situe dans la zone blanche de la carte de zonage réglementaire du PPri. PPRT : non concerné.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les volumes de déblais/remblais seront les suivants (hypothèse niveau 325,45 m NGF) : - Décapage terre végétale (épaisseur moyenne 0,25 m) = 13 000 m3 environ => à évacuer ; - Déblais = 84 000 m3 environ => réutilisés en remblais ; - Remblais = 84 000 m3 environ => avec matériaux déblayés (limon, granite).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. études et investigations menées par le porteur de projet, la société SOBERCO et les associations environnementales locales (cf. notice environnementale jointe au présent formulaire).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le périmètre d'un espace naturel sensible : le Plateau de Montagny (cf. notice environnementale jointe au présent formulaire).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles d'implantation du projet représentent une surface d'environ 7 ha. Les habitats concernés sont présentés dans le diagnostic écologique ci-joint (cf. notice environnementale jointe au présent formulaire).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le risque d'incendie dans la mesure où une quantité notable de matières combustibles sera stockée dans l'entrepôt.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque foudre Risque sismique (niveau 2 - faible)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic PL/VL projeté est le suivant : - 30 PL / jour soit 700 PL / mois (6 jours / 7) ; - 250 entrées et 250 sorties VL / jour (6 jours / 7).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le secteur est déjà marqué par des niveaux sonores représentatifs d'une zone d'activité. Le bruit émis par les activités du site sera principalement généré par la circulation des poids lourds.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairages de sécurité et des voiries. Ces éclairages seront dirigés vers le sol.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les jets atmosphériques sont uniquement constitués des gaz de combustion des véhicules circulant sur le site.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les installations seront à l'origine de rejets d'eaux usées sanitaires et d'eaux pluviales de lessivage des voiries et toitures.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les installations seront à l'origine de la production de déchets non dangereux (DIB, emballages carton et plastique, palettes usagées, etc.).</p> <p>Les déchets dangereux seront principalement constitués de déchets de maintenance et de boues de séparateurs d'hydrocarbures.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles du projet font partie du projet d'extension de la ZAE des Platières (zone AUi).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet sera desservi par le projet de réalisation du bassin de rétention des eaux pluviales de la ZAE des Platières existante et future, qui sera réalisé dans le cadre de l'autorisation obtenue par la COPAMO le 25 février 2014.

Extension des Platières inscrite au SCOT de l'Ouest Lyonnais. Zones d'extension pressenties non encore inscrites au PLU.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. note de présentation du projet et plans associés, joints au présent formulaire.

Cf. notice environnementale présentant une synthèse des diagnostics écologiques réalisés à ce jour et les pistes envisagées dans le cadre du principe ERC (éviter-réduire-compenser), jointe au présent formulaire.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Des investigations approfondies ont été menées pour étudier les impacts du projet, notamment sur la faune et la flore. Le projet fera l'objet d'une demande de dérogation au titre des espèces protégées. L'obtention de cette dérogation permettra de valider les mesures d'évitement, de réduction et de compensation requises pour la réalisation du projet en termes de biodiversité. De plus, une étude d'incidences environnementales sera réalisée par le porteur de projet dans le cadre du dossier de demande d'autorisation au titre de la réglementation sur les installations classées. Tous ces dossiers permettront une prise en compte satisfaisante des enjeux environnementaux dans le cadre du projet (biodiversité, risques et nuisances, gestion des eaux, etc.). Par ailleurs, l'aménagement de la zone d'implantation du projet a été considéré dans le cadre du périmètre d'autorisation au titre de la loi sur l'eau de la ZAE des Platières. Le projet ne serait donc pas soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe A : Note de présentation du projet
- Annexe B : Notice environnementale présentant une synthèse des diagnostics écologiques réalisés à ce jour et les pistes envisagées dans le cadre du principe ERC (éviter-réduire-compenser)
- Annexe C : Arrêté d'autorisation obtenu le 25 février 2014 par la COPAMO pour réaliser un bassin de rétention pour les eaux pluviales de la ZAE des Platières existante et future (dont extension concernée par les parcelles du projet)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

VOURLES

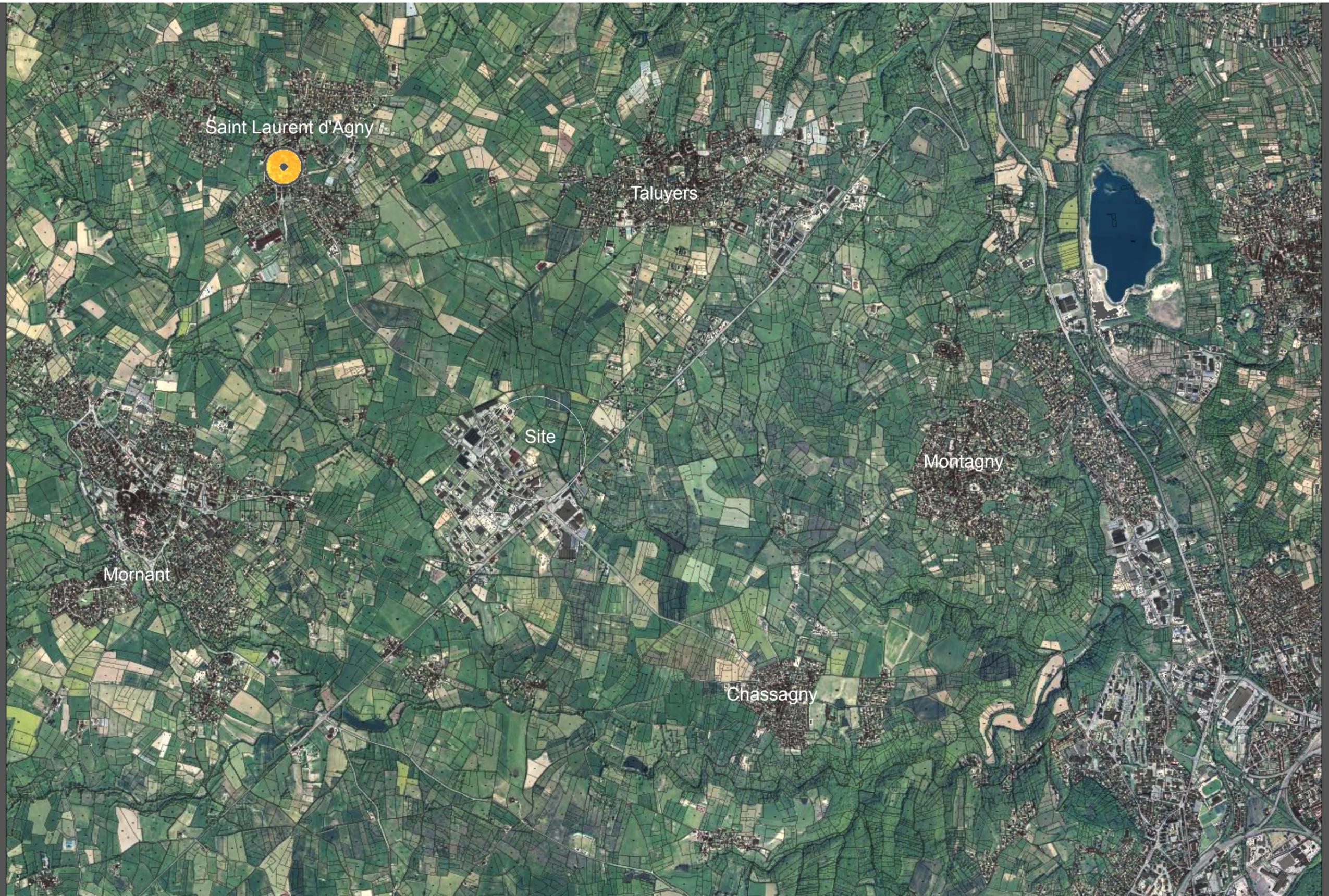
le,

16 avril 2018

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



EPERAGE DES PRISES DE VUE



- Périmètre du projet
- Limites de commune
- Ruisseau

Commune de
TALUYERS

Commune de
ST-LAURENT-
D'AGNY

Commune de
MORNANT



Monts du Pilat

02



Monts du Lyonnais

02



Monts du Lyonnais

04

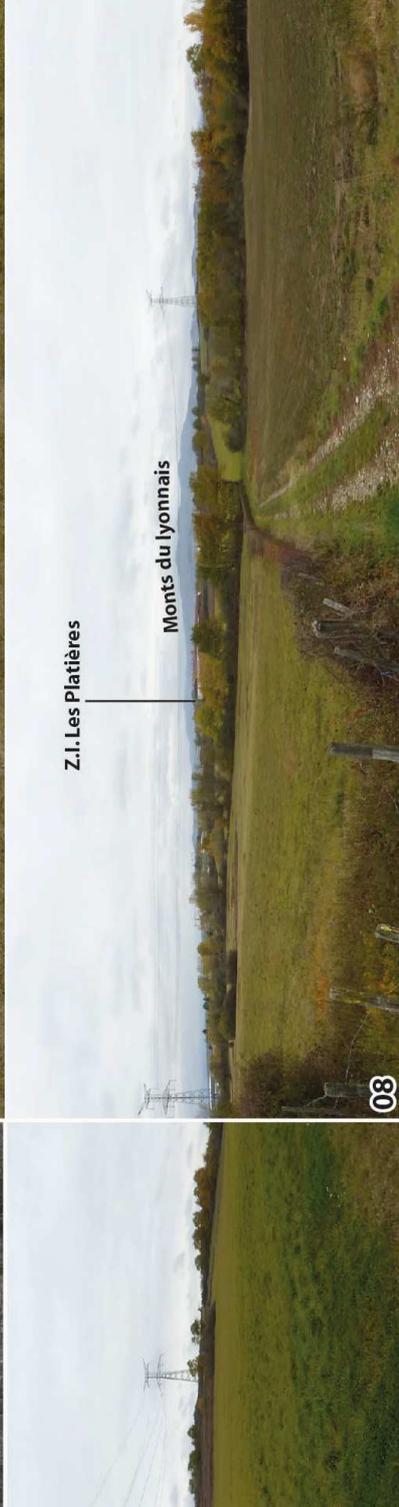


D 342



D 342

06



Z.I. Les Platières

Monts du Lyonnais

08





Projet Em2c Saint-Laurent d'Agy – Bâtiment mixte logistique / tertiaire

Note de présentation adressée à la DDPP du Rhône le 27/11/2017
en préparation de la réunion de cadrage du 11/12/2017

Ce projet est porté par la société EM2C, en lien avec la Mairie de Saint-Laurent d'Agy et la Communauté de communes du pays mornantais (COPAMO).

Il s'inscrit dans le programme d'extension de la ZAE des Platières initié par la COPAMO. Dans le cadre de ce programme, plusieurs actions ont été menées par la COPAMO sur le plan environnemental :

- Obtention d'une autorisation, au titre des articles L 214-1 et suivants du code de l'environnement, de réaliser un bassin de rétention pour les eaux pluviales de la ZAE des Platières existante et future (dont extension concernée par les parcelles du projet) ;
- Réalisation d'un diagnostic écologique en concertation avec les associations locales (dont extension concernée par les parcelles du projet).

La plateforme logistique nouvellement créée sera dédiée au stockage de produits alimentaires. Les effectifs du site seront de 250 salariés à terme. Le site fonctionnera 6 jours sur 7.

Le trafic PL/VL projeté est le suivant :

- 30 PL / jour soit 700 PL / mois (6 jours / 7) ;
- 250 entrées et 250 sorties / jour (6 jours / 7).

Le programme est le suivant :

- 3 600 m² de bureaux et locaux sociaux ;
- 414 m² de locaux techniques ;
- 844 m² de local charges ;
- 4 012 m² d'entrepôt - zone fruits et légumes (température +8, hauteur libre 11,5 m) ;
- 5 004 m² d'entrepôt - zone frais (température +2+4, hauteur libre 11,5 m) ;
- 4 995 m² d'entrepôt - zone expédition (température +8, hauteur libre 11,5 m) ;
- 5 849 m² d'entrepôt - zone trans-stockeur (hauteur libre 24,3 m) ;
- 1 934 m² d'entrepôt (température +8, hauteur libre 11,5 m) ;
- Parking 254 places ;
- Aires PL.

La surface de plancher totale sera ainsi de 26 652 m².

La superficie du terrain d'emprise du projet sera d'environ 7 ha.

Les installations seront classées au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement au titre des rubriques suivantes :

Rubrique	Intitulé	Capacité	Classement
1510	Stockage de matières combustibles en entrepôt couvert	L'entrepôt de stockage sera constitué d'une cellule de stockage sec d'une surface de 5849 m ² et d'une hauteur de 24,3 m. Le volume de cette cellule sera d'environ 142 130 m³ . La quantité de matières combustibles stockées (produits alimentaires emballés) sera supérieure à 500 t). Nota : L'entrepôt est également constitué de cellules de stockage à température dirigée dont le classement relève de la rubrique 1511 (Cf. Ci-dessous). Le volume de ces cellules n'a pas ici été comptabilisé au titre de la rubrique 1510. Ces cellules seront séparées de la cellule de stockage sec d'une paroi REI 120.	Enregistrement
1511	Stockage de matières combustibles en entrepôt frigorifique	L'entrepôt sera constitué de cellules de stockage à température dirigée dont les caractéristiques sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - 4 012 m² de zone fruits et légumes (température +8, hauteur libre 11,5 m) ; - 5 004 m² de zone frais (température +2+4, hauteur libre 11,5 m) ; - 4 995 m² de zone expédition (température +8, hauteur libre 11,5 m) ; - 1 934 m² (température +8, hauteur libre 11,5 m). Le volume de produits stockés sera inférieur à 50 000 m ³ .	Déclaration avec Contrôle Périodique
2925	Ateliers de charge d'accumulateurs	La puissance maximale de courant continu utilisable pour les opérations de charge des batteries des chariots élévateurs sera supérieure à 50 kW.	Déclaration

En fonction de la nature du fluide frigorigène retenu pour le fonctionnement des installations de réfrigération, les installations pourraient également être soumises à déclaration au titre des rubriques 4802 (gaz à effets de serre) ou 4735 (ammoniac).

Les travaux sont planifiés de la manière suivante (dates au plus tard pour un impératif de mise en service avant juin 2020) :

- Janvier 2019 : démarrage des travaux ;
- Avril 2020 : fin des travaux ;
- Juin 2020 : mise en service du bâtiment.

Les volumes de déblais/remblais seront les suivants (hypothèse niveau 325,45 m NGF) :

- Décapage terre végétale (épaisseur moyenne 0,25 m) = 13 000 m³ environ => à évacuer ;
- Déblais = 84 000 m³ environ => réutilisé en remblais ;
- Remblais = 84 000 m³ environ => avec matériaux déblayés.

Modalités de gestion des eaux pluviales :

Les eaux pluviales de lessivage des voiries et des toitures seront collectées puis dirigées vers le réseau d'assainissement de la ZAE des Platières. Les eaux pluviales seront ensuite rejetées vers le bassin de rétention de la ZAE des Platières dont la création a été autorisée par arrêté préfectorale d'autorisation au titre de la loi sur l'eau du 27 février 2014. Le bassin versant du projet a fait partie de ce périmètre d'autorisation. Le projet ne prévoit donc pas à ce jour la mise en œuvre d'un ouvrage de rétention complémentaire sur le site. Egalement, le bassin de rétention des eaux pluviales de la ZAE des Platières est doté en sortie d'un séparateur d'hydrocarbures pour le prétraitement des eaux avant rejet vers le milieu naturel. La nécessité de mettre en œuvre un séparateur d'hydrocarbures au niveau du projet sera à valider en concertation avec les services instructeurs.

En cas d'incendie sur le site, les eaux d'extinction seront confinées sur le site. La solution retenue pour le confinement de ces eaux sera établie lors des études de conception du projet. La nécessité de mettre en œuvre des ouvrages pour l'infiltration des eaux pluviales de toitures au niveau du projet sera à valider en concertation avec les services instructeurs.